

GEOSPRIV GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 18/04/2018
18/04/2018

Date de révision: 26/04/2019

Remplace la fiche:

Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: GEOSPRIV GRANULE
N° CE	: 231-153-4
N° CAS	: 7440-44-0
Type de produit	: Usage œnologique
Synonymes	: Charbon actif
Groupe de produits	: Matière première

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Usage réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisation de la substance/mélange : Usage œnologique

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

LAMOTHE-ABIET

Avenue Ferdinand de Lesseps ZA-ACTIPOLIS

33610 CANEJAN - FRANCE

T +33557779292 - F +33556864002

contact@lamothe-abiet.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GEOSPRIV GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Canada	Centre anti-poison du Québec (CAPO)	1270 Chemin Ste-Foy Pavillon Jeffrey Hale, 4ème étage QC G1S 2M4 Québec	1 800 463-5060	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
Grèce	Poisons Information Centre Children's Hospital P&A Kyriakou	11762 Athens	+30 2 10 779 3777	
Portugal	Centro de Informação Antivenenos Instituto Nacional de Emergência Médica	Rua Almirante Barroso, 36 1000-013 Lisboa	+351 808 250 143	
Roumanie	Department of Clinical Toxicology Spitalul de Urgenta Floreasca	Calea Floreasca Bucuresti	+40 21 230 8000	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
Tunisie	Centre Anti-Poisons de Tunis	Centre d'Aide Medicale Urgente 2 Rue Raspail - Montfleury 1008 Tunis	+216 1 335 500	

GEOSPRIV GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou selon la législation nationale pertinente.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau. Produits combustibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%
GEOSPRIV GRANULE	(N° CAS) 7440-44-0 (N° CE) 231-153-4	> 95

GEOSPRIV GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les troubles continuent, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer puis laver la peau abondamment à l'eau et au savon.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Brouillard d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO₂).

GEOSPRIV GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter toute formation de poussière. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter le dégagement de poussières.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Réduire à un minimum la production de poussières. Ramasser mécaniquement le produit. Garder dans un récipient adéquat et fermé pour élimination.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Eviter toute formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

GEOSPRIV GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Mesures d'hygiène : Ne pas respirer les poussières. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Produits incompatibles : Agent oxydant. Acides forts.

Matériaux d'emballage : Emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

GEOSPRIV GRANULE (7440-44-0)		
Autriche	MAK (mg/m ³)	10 mg/m ³
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	10 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³

GEOSPRIV GRANULE (7440-44-0)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	3 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	0,5 mg/m ³

GEOSPRIV GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adaptée. Prévoir une extraction adéquate aux endroits de formation des poussières. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: Noire.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible

GEOSPRIV GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

pH	: Aucune donnée disponible
pH solution	: 3 - 8
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: > 1000 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 1000 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: > 500 °C Norme VDI 2263
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: ≥ 630 °C Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 250 - 400 kg/m ³
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

GEOSPRIV GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Propriétés comburantes : Non comburant.

Limites d'explosivité : 20 g/m³ ISO 6184-1 / NF EN 26184-1 / ASTM E 1226

Limite inférieure d'explosivité (LIE) : ≥ 50 g/m³

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Conserver à l'écart des oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

GEOSPRIV GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

GEOSPRIV GRANULE (7440-44-0)	
DL50 orale rat	>= 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	8,5 mg/l 14 days

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non irritant (Non irritant)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Non irritant)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Aucune donnée disponible.

GEOSPRIV GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Aucun effet néfaste connu sur le fonctionnement des stations d'épuration en utilisation normale dans les conditions recommandées.
Ecologie - eau	: insoluble dans l'eau.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé
Indications complémentaires	: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

GEOSPRIV GRANULE (7440-44-0)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

GEOSPRIV GRANULE (7440-44-0)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	< 10

12.4. Mobilité dans le sol

GEOSPRIV GRANULE (7440-44-0)	
Ecologie - sol	Non applicable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

GEOSPRIV GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun autre effet connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1362
N° ONU (IMDG)	: 1362
N° ONU (IATA)	: 1362
N° ONU (ADN)	: 1362
N° ONU (RID)	: 1362

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: CHARBON ACTIF
Désignation officielle de transport (IMDG)	: CHARBON ACTIF
Désignation officielle de transport (IATA)	: Carbon, activated
Désignation officielle de transport (ADN)	: CHARBON ACTIF
Désignation officielle de transport (RID)	: CHARBON ACTIF
Description document de transport (ADR)	: UN 1362 CHARBON ACTIF, 4.2, III, (E)

GEOSPRIV GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Description document de transport : UN 1362 CHARBON ACTIF, 4.2, III
(IMDG)

Description document de transport : UN 1362 Carbon, activated, 4.2, III
(IATA)

Description document de transport : UN 1362 CHARBON ACTIF, 4.2, III
(ADN)

Description document de transport : UN 1362 CHARBON ACTIF, 4.2, III
(RID)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport : 4.2
(ADR)

Etiquettes de danger (ADR) : 4.2



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport : 4.2
(IMDG)

Etiquettes de danger (IMDG) : 4.2



IATA

Classe(s) de danger pour le transport : 4.2
(IATA)

Etiquettes de danger (IATA) : 4.2

GEOSPRIV GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830



ADN

Classe(s) de danger pour le transport : 4.2

(ADN)

Étiquettes de danger (ADN) : 4.2



RID

Classe(s) de danger pour le transport : 4.2

(RID)

Étiquettes de danger (RID) : 4.2



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

Groupe d'emballage (ADN) : III

Groupe d'emballage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

GEOSPRIV GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Dispositions spéciales de transport - : V1

Colis (ADR)

Panneaux oranges

: **40**
1362

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Code EAC : 1Y

- Transport maritime

Propriétés et observations (IMDG) : Black powder or granules. Liable to heat slowly and ignite spontaneously in air. The material as offered for shipment should have been sufficiently heat-treated and should be cooled down to ambient temperature before packing.

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

GEOSPRIV GRANULE n'est pas sur la liste Candidate REACH

GEOSPRIV GRANULE n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

GEOSPRIV GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

- AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) nwg, sans danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 801)
- 12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

- SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée
- SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée
- NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée
- NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée
- NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

GEOSPRIV GRANULE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit